

JUSTICE

Claude Koeberlé porte plainte

Accusé anonymement dans une affaire de vol de bois, Claude Koeberlé, premier adjoint au maire de Volmunster, a porté plainte.



Claude Koeberlé a décidé d'abandonner son siège au conseil municipal de Volmunster. Photo DR

Sali dans une sordide histoire de vol de bois, Claude Koeberlé, premier adjoint au maire de Volmunster, a décidé de ne plus se représenter aux élections. Il a tenté de laver son honneur en distribuant un courrier, dans toutes les boîtes aux lettres. Et après une entrevue avec le sous-préfet de Sarreguemines, Christophe Salin, l'habitant d'Eschwiller a décidé de porter plainte pour diffamation.

comme un dernier baroud d'honneur ?

« Le dépôt des listes est clos depuis jeudi soir. Il aurait été bon qu'il y ait une deuxième liste pour assainir la situation et proposer à la population un réel choix démocratique. J'ai été très clair dans ma lettre d'explication aux habitants. La politique, c'est définitivement terminé pour moi. Je suis un homme libre. »

Vous êtes-vous entretenu avec Daniel Schaff, le maire sortant ?

« Bien sûr. Lundi, nous avons fait une promenade de santé. Cette sortie avait pour moi deux objectifs. Le premier, éclaircir et finaliser quelques travaux en régie en cours. Le second, l'informer officiellement de mon intention d'ester en justice à travers mon droit du statut d'élu des collectivités territoriales. J'ai défini avec lui l'arrêt de mes fonctions, au terme légal de mon mandat. »

Des élus vous ont soutenu. Comme Eric Hemmert, le maire de Rimling...

« Il a été mon soutien des premières heures face à ces calomnies mensongères et accusatrices. Il a toujours été un gladiateur, toujours prêt à en découdre, face à l'adversité. Et surtout, il ne m'a jamais déçu sur sa loyauté et son amitié sans faille. Je ne peux pas en dire autant de moi-même vis-à-vis de lui, mais c'est une autre histoire... »

Avez-vous reçu d'autres soutiens ?

« Beaucoup de maires du Pays de Bitche, conseillers généraux, conseillers régionaux et le député m'ont apporté leur réconfort. Tous ces messages de sympathie et de réconfort m'ont sauvé de la dépression. Ils m'ont donné la force de me battre pour mon honneur. »

Après l'affront, avez-vous pensé à lancer une liste d'opposition à Volmunster,

J. Br.

ENVIRONNEMENT

Taxe ou redevance : le débat est relancé

• Le maire de Lemberg Fernand Henrich a fait une sortie remarquée jeudi soir.

• Applaudi par plusieurs élus, il a relancé le débat entre taxe et redevance poubelles.

• Le président du syndicat Daniel Zintz ne ferme la porte à aucune évolution.

Fernand Henrich : « Ce système est injuste »

On croyait ce débat, serpent de mer au Pays de Bitche, enterré, ou presque, du côté des élus, à quelques jours des élections municipales. Lors du débat d'orientation budgétaire, il y a quinze jours, au syndicat des communes, personne n'avait pipé mot. Mais avant de rendre officiellement les clés de la mairie de Lemberg, après 19 années de bons et loyaux services, **Fernand Henrich** a voulu rouvrir cette boîte de pandore qui peut en effrayer plus d'un.

« On fait des mécontents »

« Cela fait dix-neuf ans que je suis dans cette équipe, explique le premier magistrat, futur retraité de la politique. J'ai vu les débuts, j'ai vu ce qui est fait aujourd'hui, beaucoup ne peuvent le contester. Mais il existe des contentieux judiciaires, entre des particuliers, des artisans et le syndicat. Si nous n'obtenons pas gain de cause, nous aurons l'air fin. Mais même si nous gagnons, nous serons aussi fins, car nous laissons des gens mécontents au bord de la route. »

Fernand Henrich lâche ce sujet qui fâche depuis tant d'années, qui divise élus et habitants (à commencer par les membres de l'Association de défense de la qualité de vie au Pays de Bitche). « Le système de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, affirme le maire de Lemberg, est injuste. Qu'on trie ou non ses ordures, on paie la même chose. Il existe pourtant des tas de systèmes qui permettent d'intéresser les gens. Car pourquoi trier ses déchets ? Au bout du compte, on a le même bénéfice. »



Fernand Henrich : « Qu'on trie ou non ses ordures, on paie la même chose. » Photo RL

« Il y a quelque chose à faire »

Un petit retour en arrière s'impose. Depuis 2005, le syndicat des communes a mis en place la taxe, à la place de l'ancienne redevance (petite ou grande poubelle). La taxe est un impôt direct basé sur la taxe foncière, sans aucune relation avec les quantités d'ordures produites. « J'étais d'accord avec la taxe, confie Fernand Henrich, car on était dans le trou. Mais maintenant on continue à la maintenir à 16 %. Qu'on trie ou non, on payera la même chose. Il y a quelque chose à faire. » Ironie de l'histoire, quand certains voudraient tirer le voile sur ce problème épineux, Fernand Henrich a été vivement applaudi par l'assemblée, jeudi soir, à Ormersviller.

Les clés pour comprendre

Quelle est donc la différence entre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et une redevance ?

La taxe

Prenons la première, la taxe. Elle s'applique aux propriétaires et usufruitiers des propriétés imposables. Si le bien imposé à la taxe est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

En cas de non-utilisation du service d'enlèvement, vous êtes soumis à la taxe même si vous n'utilisez pas le service d'enlèvement des ordures. Cela peut arriver, par exemple, en cas de courts séjours dans une résidence secondaire qui ne coïncident pas avec le jour de l'enlèvement des ordures ménagères.

Et le calcul ? La taxe est calculée sur la même base que la taxe

foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement. Le montant de la taxe s'obtient donc en multipliant cette valeur par le taux fixé librement par la collectivité. Il est indiqué sur votre avis d'imposition de la taxe foncière.

La redevance

Et la seconde possibilité, alors ? Les communes ou groupements de commune peuvent instituer, à la place de la taxe, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est établie en fonction du service rendu, c'est-à-dire du volume des ordures enlevées.

Différentes tarifications sont possibles. La redevance est encaissée soit par la commune ou le groupement de communes, soit, sur décision de la collectivité concernée, par le concessionnaire du service.



Daniel Zintz, président du syndicat : « Nous avons déjà réglé pas mal de problèmes. Nous pouvons envisager d'ouvrir ce débat. » Photo RL

Daniel Zintz : « La situation est favorable »

• Le débat entre taxe et redevance revient régulièrement sur la table. Pourquoi n'avez-vous rien fait ?

Daniel Zintz, président du syndicat des communes : « Au syndicat, nous avons déjà bien avancé, mais il reste des problèmes. On avait une taxe à 18 %, nous l'avons ramenée à 16 %. Nous aurions pu la baisser, mais la TVA a augmenté. Malgré cela, les tarifs n'augmenteront pas, nous prenons sur notre budget. »

• **A quelle échéance alors ?** « Ce ne sera pas terminé ni en 2014, ni en 2015, ni en 2016. Mais si on change de système, on ne pourra pas payer moins, on payera plus juste. »

• **Peut-on arriver à une redevance incitative ?** « Nous avons déjà réglé pas mal de problèmes dans la gestion des ordures ménagères. Comment vérifier que les gens sont de bons ou de mauvais élèves ? »



En décembre 2012, l'ADQV manifestait encore à Bitche pour réclamer l'instauration d'une redevance incitative. Photo RL

L'ADQV sera aux anges

Dans l'assemblée du syndicat des communes, jeudi soir, beaucoup y pensaient. A cette ADQV, l'Association de défense de la qualité de vie au Pays de Bitche, qui fait couler tant d'encre. Depuis des années, elle s'oppose à cette taxe « aveugle et injuste ». Elle milite pour une redevance incitative.

« Depuis belle lurette... »

« Que vous ayez des ordures ou que vous n'en ayez pas, vous payez la même chose, répète **Rémy Seiwert**, président de l'association. Que vous soyez seul à la maison ou à plus de douze, vous payez la même chose. Les élus sont restés sourds aux arguments de l'ADQV. »

Rémy Seiwert prend en exemple la volonté de... Nathalie Kosciusko-Morizet, candidate à la mairie

de Paris. « Dans son collimateur, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a rapporté 445 millions d'euros à Paris en 2013 et qu'elle souhaite diminuer de 80 millions. Dans un premier temps, tous les Parisiens bénéficieraient de la réduction. Par la suite, NKM n'exclut pas de la réserver aux contribuables les plus vertueux en matière de tri sélectif. »

Si je fais la comparaison avec le Pays de Bitche dont la taxe rapporte quelque 4,5 millions d'euros, soit 100 fois moins que le budget de Paris, l'économie serait donc de 800 000 €, soit 61 € par foyer. Somme non négligeable. L'ADQV réclame l'instauration de la redevance incitative depuis belle lurette. »

Jonathan BREUER.

le chiffre

16

Hausse de la TVA ou pas, le syndicat des communes du Pays de Bitche a décidé de maintenir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 16 %. « La hausse de la TVA, soit 120 000 €, explique Daniel Zintz, président, est prise directement en charge par le budget du syndicat et non par les habitants. »

les phrases

« Ceux qui militent à l'ADQV ne sont pas des "s...". Ils n'acceptent pas l'injustice. Si on ne fait rien, ils continueront. »

Fernand Henrich, maire de Lemberg (pour quelques jours encore...). Les membres de l'ADQV militent pour l'instauration d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitatives depuis de longues années. Mais ils sont vivement critiqués par des élus en place.

« Imaginez si la taxe foncière augmente, si on ajoute encore les 16 % de la taxe poubelles, ça va être la révolution ! »

Joël Romang, maire de Goetzenbruck. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est fonction de la taxe foncière.

URGENCES

Pharmacie
Composer le 3237, pour connaître la pharmacie de garde.

Médecins
En l'absence du médecin traitant, tél. 0820 33 20 20. En cas d'urgence, appeler le 15.

Kinésithérapeute
Urgence respiratoire pour nourrissons (tél. 0820 33 20 20).

Gendarmeries
Bitche : quai Branly (tél. 03 87 96 21 22).
Lemberg : 5, rue de Mouterrhouse (tél. 03 87 06 49 29).
Rohrbach-lès-Bitche : rue Sainte-Geneviève (tél. 03 87 09 70 11).

Sapeurs-pompiers
Permanence : tél. 18.

SERVICES

Services
Bitche
Véolia : tél. 0810 463 463.
ERDF - GRDF dépannage : tél. 09 726 750 57.
Régie d'électricité : tél. 03 87 96 05 10.
Régie de télédistribution : tél. 03 87 06 24 01.
Centre périnatal : de 8 h 30 à 12 h, tél. 03 87 98 76 80.
Déchetterie : de 8 h à 12 h.
Rohrbach-lès-Bitche
Déchetterie : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

SPORTS

basket-ball

Mise à jour du calendrier

A l'occasion de la trêve des congés d'hiver, l'équipe fanion du Basket-club du Pays de Bitche mettra à jour son calendrier du championnat de promotion d'excellence départemental. Ainsi ce samedi soir au pied de la citadelle, à 20 h 30, les protégés de la présidente Odile Ederlé donneront l'hospitalité aux réservistes de Schirrhein. Malgré leur succès au match aller, les hommes de l'entraîneur Eric Lobjois devront rester sur leurs gardes pour décrocher une nouvelle victoire et s'écarter ainsi de la zone des formations relégables.

CIRCULATION

Rue Foch

A l'occasion d'un déménagement, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue Marechal-Foch, le lundi 31 mars, de 8 h à 12 h, depuis le carrefour central jusqu'à la rue Glacis-du-Château.

NUMEROS

Le Républicain Lorrain
Rédaction, publicité, 3, rue Jean-Jacques-Kieffer à Bitche : de 9 h à 12 h, tél. 03 87 96 05 31.
fax. 03 87 96 13 14, mail : lrbitche@republicain-lorrain.fr
Portage à domicile : Maison de la presse, tél. 03 87 96 01 06.

BALESTRERI Paul
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
BARDAGE - TRAITEMENT DE CHARPENTE
DÉSAMIANTAGE
GUENVILLER - Tél. 03 87 90 80 81

AMBULANCES - TAXIS
PAYS DE BITCHE
Notre métier, vous accompagner...
7j/7 - 24h/24
Dialyse, radiothérapie, kinésithérapie, cure, consultation, hospitalisation.
03 87 09 76 04

Qu'en pensent les autres élus ?

Que j'habite un ridicule appartement, mansardé et défraîchi, ou une luxueuse résidence, avec une multitude de pièces, même si je produis la même quantité de déchets chaque semaine, je ne paie donc pas la même taxe. « Surtout que les différences de bases d'une commune à une autre sont énormes, y compris entre une maison neuve et une maison ancienne », renchérit **Christian Lafourcade**, le maire de Hotviller.

« Des contribuables ne payaient pas »

« De ce problème, explique **Hubert Hofmann**, premier magistrat d'Etting, on en discute depuis des années. Il y avait un problème de redevance. On payait autant qu'avec la taxe d'aujourd'hui. Et combien de personnes ne la payaient pas ? Combien de maires n'avaient pas inscrit les habitants, car il s'agissait de "potes". »

Alphonse Steiner, maire de Sturzbronn, sort de ses gonds. « Arrêtez les clichés ! J'aime bien l'honnêteté intellectuelle. Il faudrait un débat, mais lors du débat d'orientation budgétaire. La redevance n'était pas satisfaisante. Beaucoup de contribuables ne la payaient pas. Rien qu'au niveau de l'ancienne communauté de communes de Bitche et environs, il y avait 50 000 € d'impayés. C'est pour cela que nous sommes passés à la taxe. »

« Ce sera la révolution »

Joël Romang, premier édile de Goetzenbruck, enfonce le clou : « Les bases n'ont pas été revues pour certaines depuis plus de 30 ans. Imaginez si la taxe foncière augmente. Si les habitants paient en plus la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 16 %, ce ne sera plus acceptable. Ce sera la révolution. »

Et sur la proposition de Fernand Henrich, d'adopter une taxe incitative au tri des déchets, Joël Romang enchaîne : « L'objectif, c'est de réduire le volume des sacs bleus. Partout où on a mis en place la pesée des déchets, le volume a diminué. » Le hic, aujourd'hui, les sacs des trois couleurs sont ramassés en même temps.

« Je me suis toujours battu pour la redevance »

Gérard Humbert, le maire de Bitche, intervient lui aussi. « Je me suis toujours battu pour arriver à une imposition incitative. Cela a été mon leitmotiv. Prenons l'exemple de Sarrebourg. Tout le monde paie la même forfait et ensuite à la pesée. Ça marche. Nous ne sommes pas tenus de nous baser sur la taxe foncière. »

A quelques jours des élections municipales, le débat entre taxe et redevance poubelles est bel et bien ouvert. Beaucoup n'en attendaient pas tant.

Doit-on ou non payer ses poubelles au poids, comme on le fait par exemple dans certains coins d'Alsace. Le débat est ouvert. En tous les cas, la redevance incitative à la pesée des poubelles, instaurée dans le canton de Stierck, a permis la réduction de moitié des ordures ménagères. Photo RL